



# ESPACE JEUNES



## REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

### \*Les conditions d'accueil :

L'Espace Jeunes d'Ollainville est une structure ouverte accueillant les jeunes Ollainvillois de la 6<sup>ème</sup> à l'âge 17 ans ainsi que les jeunes collégiens fréquentant le collège de la Fontaine aux Bergers.

Elle est située à la Maison Pour Tous, 5, rue de la Mairie à Ollainville.

Les horaires d'accueil sont :

- Pendant les périodes scolaires :

- Les mercredis de 14h à 19h

- Les vendredis de 16h à 19h

- Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 14h à 19h sauf modifications pour des activités prévues à la journée et programmées auparavant, 10h à 19h.

Les repas n'étant ni prévus, ni pris en charge par la structure, nous demandons aux jeunes d'apporter leur pique-nique lors des activités à la journée.

- Une fois par mois, des soirées sont proposées aux jeunes. Une pour les 11/14ans, une autre pour les 15/17ans.

Le programme des activités est :

- sur le site de l'Espace Jeunes : [www.espacejeunes91.fr](http://www.espacejeunes91.fr) et sur le site de la mairie

- affiché au Collège de la Fontaine aux Bergers, à la Maison Pour Tous, à l'accueil de la mairie.

- adressé aux adhérents par mail.

- sur la page facebook de l'Espace Jeunes

## **\*L'inscription :**

Chaque jeune devra s'acquitter d'une inscription payante, fixée par délibération du conseil municipal, et devra :

- ° faire remplir par son tuteur légal :
  - la fiche de renseignements
  - la fiche sanitaire de liaison
- ° fournir :
  - une photocopie de l'attestation vitale
  - une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
  - 1 photographie
  - l'avis d'imposition

Ces informations seront conservées par le directeur de structure.

**La présence à l'Espace Jeunes et la participation aux activités ne sont possibles que si le dossier d'inscription a été complété et remis au directeur de la structure. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

**A défaut, l'accès aux locaux de l'Espace Jeunes lui sera refusé.**

## **\* Les tarifs (révisables chaque année) et sorties:**

L'inscription à l'Espace Jeunes est de 5€ l'année pour les Ollainvillois et de 20€ pour les extérieurs. Cette adhésion est valable pour une année, de la rentrée scolaire de l'année en cours jusqu'à la fin des vacances d'été suivantes.

La plupart des activités et sorties proposées à l'Espace Jeunes sont gratuites. Pour certaines d'entre elles, une participation financière est demandée (se reporter au tableau ci-après).

Tranches	Quotients familiaux	Taux d'effort
<b>A</b>	$0 \leq QF1 < 539$	20%
<b>B</b>	$540 \leq QF2 < 1039$	30%
<b>C</b>	$1040 \leq QF3 < 1529$	40%
<b>D</b>	$1530 \leq QF4 < 1930$	50%
<b>Extérieurs</b>	<b>Coût réel de la sortie</b>	<b>x</b>

## **Sorties :**

**L'inscription à celles-ci se fait au minimum 7 jours avant la date prévue et n'est effective qu'une fois le règlement effectué. Si le nombre de participants inscrits est inférieur à 6 et si le nombre d'inscrits ne compte pas la moitié d'Ollainvillois, la sortie sera reportée ou annulée.**

**\* Les règles:**

Comme toute structure publique, l'Espace Jeunes d'Ollainville possède son propre règlement intérieur. Chaque jeune s'engage à le respecter en le signant lors de son adhésion.

**Il s'engage à :**

- Respecter les règles de fonctionnement de la structure :
  - horaires d'ouvertures, ...
  - respect du délai d'inscription pour les sorties et activités payantes
- Respecter les autres (enfants et adultes).
- Respecter les lieux et le matériel.
- Surveiller et contrôler son langage ainsi que son comportement.
- Respecter les horaires de la structure.
- Ne pas fumer dans les locaux ou devant la structure.
- Ne pas consommer ou avoir sur soi de l'alcool ou quelque substance illicite que ce soit à l'intérieur ou à proximité de la structure.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à la structure à toute personne dont le comportement sera considéré comme incorrect.

En cas de comportement incompatible avec la vie en collectivité, le Maire se réserve le droit d'exclure un enfant à titre temporaire, voire définitif.

**Je soussigné(e), (le jeune)....., reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace-Jeunes et m'engage à le respecter sous peine de sanction.**

Date :

Signatures, précédée de la mention« Lu et approuvé » :

Le jeune :

Le représentant légal